

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

### 2ème trimestre

Date du conseil d'école : 21 mars 2019

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h

Présents		
Personnels Education Nationale  Vincent Ribalet, directeur Magali Bourgouin, Nathalie Harscouët, Perrine Boutet, Yannick Souffez, Galla Brillant, Cédric Huguenin, professeurs des écoles	Parents élus  Elsa Leconte Delphine Burel Maud Naour David Missiaen Joséphine Lemaitre Hélène Piquet Céline Lamour	Maire et son représentant Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse
		DDEN Jacqueline Cutulic
		Invités Sophie Jegou, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Sophie Decemme, Inspectrice de l'Education Nationale	Monelle Praget Sylva Menard Sophie Durand	Lydie Cadet, adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse Jacques Juloux, Maire

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Actualisation des effectifs
- Projets pédagogiques
- Questions diverses

# Procès-verbal

## 1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 8 novembre. Le PV est approuvé.

## 2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Perrine Boutet est désignée comme secrétaire de séance.

## 3-Actualisation des effectifs

<b>Cycle 1</b>	<b>47</b>	<b>(50)</b>
TPS	10	(13)
PS	12	
MS	11	
GS	14	
<b>Cycle 2</b>	<b>40</b>	
CP	9	
CE1	19	
CE2	12	
<b>Cycle 3</b>	<b>17</b>	
CM1	9	
CM2	8	
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>(107)</b>

Par conséquent, la répartition est réajustée.

- Une classe de maternelle bilingue breton. 18 élèves.
- Une classe de CP-CE1-CE2 bilingue breton. 19 élèves

### **37 élèves en filière bilingue. 18 élèves en moyenne par classe.**

- Une classe de maternelle monolingue. 32 élèves
- Une classe de CP-CE1-CE2 monolingue de 21 élèves.
- Une classe de CM1-CM2. 17 élèves

### **70 élèves en filière monolingue. 23 élèves en moyenne par classe.**

Dans un souci d'équilibre, la priorité a été donnée à la maternelle avec le réveil échelonné pour la sieste et l'affectation des deux enseignants aux maternelles sur l'intégralité du temps d'après-midi.

Sur le temps de matinée, des groupes de maternelle (les MS et les GS) vont ponctuellement effectuer des activités dans les classes d'élémentaire.

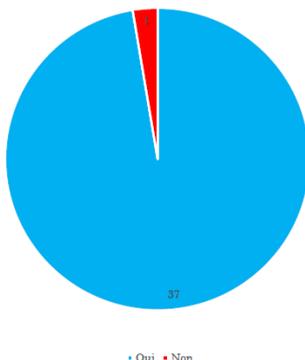
#### 4-Projets pédagogiques et suivi du projet d'école

Le projet d'école arrive à échéance cette année. Le futur projet doit être construit en lien avec le collège de secteur. La phase de diagnostic a eu lieu. La mise en commun des propositions débutera début avril.

En lien avec le projet d'école, trois projets sont engagés cette année.

- Améliorer le climat scolaire

Est-ce que ton école est un endroit agréable pour apprendre ?

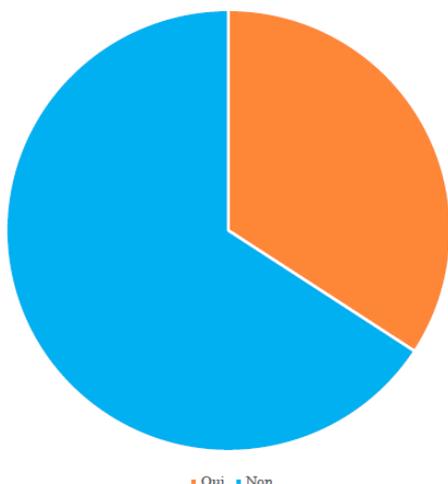


Un certain nombre de signaux nous ont conduit à mettre le climat scolaire au centre des réflexions, en particulier les signaux faibles.

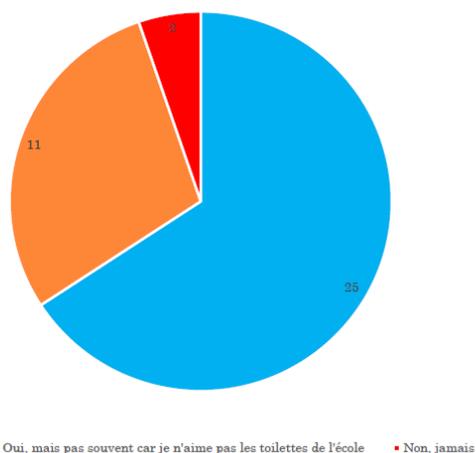
La violence n'est pas une série de faits observables extérieurement, elle est d'abord une violence ressentie. Elle peut n'être ressentie comme telle que par celui qui en souffre, donc par les élèves eux-mêmes.

L'équipe s'est donc appuyée sur l'enquête sur le climat scolaire réalisée en lien avec la circonscription en fin d'année dernière. Cette enquête a confirmé le diagnostic interne. Si les enfants se sentent globalement bien à l'école et dans les classes, des points restent à améliorer.

Est-ce qu'il y a des endroits où les autres élèves t'empêchent d'aller ?



Est-ce que tu vas aux toilettes de l'école ?



Les actions concernent avant tout les temps d'interclasses, comme les entrées et sorties, les temps de récréations et les rencontres dans les espaces communs que sont les vestiaires, les toilettes ou la cour par exemple.

3 séries d'actions ont été initiées.

### **Axe 1 Construire des règles**

Principe 1 : Règles de vie et codes de conduite n'ont de valeur éducative que s'ils font l'objet d'une construction avec les enfants, exactement comme pour les autres apprentissages.

Principe 2 : Sanctionner est attribuer à l'enfant la responsabilité de ses actes. Cela contribue à son éducation. Il importe de toujours rétablir les limites, de reformuler chaque fois les interdits, en particulier envers les plus jeunes.

- Deux conseils des élèves ont été réunis et ont initiés un travail sur les règles et le réaménagement de la cour. Le conseil des élèves se réunira au moins une fois par période et à chaque fois que les élèves en feront la demande.
- Des règles communes ont été affichées dans tous les lieux de l'école.

David Missiaen, parent d'élève, pose la question du lien avec le périscolaire et fait remarquer que les enfants se plaignent du bruit dans la cantine. Il demande si quelque chose est prévu pour régler ce souci.

Morgane Fauque, responsable du service éducation jeunesse répond que des panneaux anti-bruit sont déjà installés et que les enfants sont associés à l'élaboration des règles de vie dans la cantine.

### **Axe 2 Penser les lieux**

- Réaménager les toilettes (en particulier la maternelle)
- Mettre en place des règles spécifiques.



Les affichages ont été harmonisés et des réflexions sur l'aménagement des toilettes sont en cours.

### **Axe 3 Améliorer l'offre ludique et pédagogique sur la cour**

La cour est le lieu dans lequel l'enfant passera 6 heures par semaine durant 9 mois et ceci pendant des années de sa vie déterminantes pour sa construction et ses apprentissages.

Dans l'école, la cour n'est trop souvent qu'un lieu de récréation, un exutoire pour les enfants.

L'aménagement de la cour est un acte éducatif qui ne peut être ni être négligé ni placé au second plan.

Nous connaissons tout le potentiel de situations éducatives pour la construction de l'individu dont est porteuse la cour d'école. Il est donc indispensable que nous nous intéressions davantage à ce lieu, au-delà de la « simple » surveillance.

Trop d'enfants dans un espace insuffisant et pauvre, c'est l'ennui, c'est la pauvreté des expériences. L'école n'est alors plus un lieu éducatif.

Des caisses de cour ont été composées par chaque classe pour enrichir les activités possibles sur la cour et le conseil des élèves a fait un certain nombre de propositions (coin lecture, espace arts créatifs, etc...). Les procès-verbaux des conseils des élèves ont été affichés, mis en ligne sur le site de l'école et transmis en mairie.

- **Apprendre avec le numérique**

La maîtrise des outils numériques figure dans les programmes officiels et le socle commun des compétences et des connaissances, qui regroupe tout ce que l'élève doit connaître et savoir-faire en fin de cycle 4.

L'ensemble des recherches et des expérimentations actuellement menées dans le secteur du numérique éducatif met en évidence les potentialités :

- Au bénéfice de l'élève tout d'abord, qui pourra à terme disposer d'un environnement personnalisé d'apprentissage lui permettant de faire le point sur ses forces et ses besoins, d'accéder à des parcours pédagogiques spécifiques, à des aides adaptées ou encore à des suggestions d'activités ou de ressources correspondant à ses marges de progression.
- Pour le professeur ensuite, qui, libéré de certaines activités chronophages, pourra réinvestir ce temps dans la différenciation pédagogique.
- L'organisation en multiniveaux offre des avantages mais pose aussi des contraintes particulières. L'autonomie et la personnalisation permises par les outils numériques soutiennent de manière très efficaces le travail pédagogique.
- Une attention particulière est portée aux élèves à besoins particuliers, pour lesquels l'apport du numérique peut être décisif. Reconnaissance et synthèse vocale, assistance orthographique, aide à l'autonomie sont par exemple autant d'outils soutenant l'école inclusive.

L'école fait le choix de matériel mobile (tablettes, en particulier), permettant l'intégration du numérique au sein même des classes.

Parallèlement au déploiement des outils, il paraît également essentiel d'éduquer au potentiel mais aussi aux risques et aux limites de l'usage du numérique.

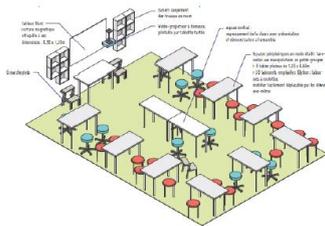
- **Aménager les espaces pour mieux apprendre**

« L'environnement n'est pas un accessoire utile et sympathique, c'est le terreau même qui conditionne la croissance » Catherine Gueguen - Pour une enfance heureuse.

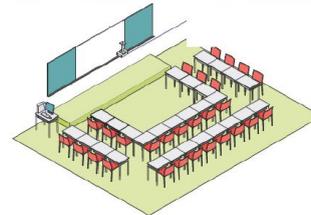
Le directeur présente une typologie des espaces dans les classes. Dans des classes de 50 m<sup>2</sup> où 20 à 25 élèves se côtoient, la question de l'aménagement est essentielle.



**GROTTE**  
Lieu de concentration & pratiques individuelles



**LABO**  
Espace d'expérimentation et travaux pratiques



**FEU de CAMP**  
Lieu d'apprentissage en petit groupe



(Source : <https://archiclasse.education.fr/>)

Dans une classe coopérative et multiniveaux, les déplacements sont possibles et nécessaires.

Il faut faire correspondre l'espace classe aux besoins des élèves. Est-on fait pour rester assis autant d'heures par jour ? L'attention est un facteur clé de la réussite scolaire. En apportant plus de confort aux élèves et en leur permettant de bouger, on augmente non seulement leur niveau de concentration mais aussi le niveau d'interaction.

La réflexion concerne d'abord l'élémentaire cette année. Les trois classes ont fait une commande concertée des mêmes outils. Elle sera amorcée également en maternelle lors de conseils inter-cycles.

- **Autres projets**

**Liste non-exhaustive**

- Classe de découverte CM
- Dis-moi ton livre
- Rencontres interchorale
- Festival Toal Kurun
- Séances à la médiathèque et à la ludothèque
- Cin'école
- Surf
- Visite de la maison musée
- Rencontres du tri

**5-Questions diverses**

- Mise en place d'un document d'information pour les familles sur les temps périscolaires en cas d'accidents ou de problème de comportement.

L'objectif est d'avoir une traçabilité des informations transmises aux parents. Le dispositif sera testé au printemps avant une mise en place définitive à la rentrée prochaine.

- Information sur la mise en place d'un groupe de travail sur la parentalité au niveau de la communauté d'agglomération de Quimperlé.

Une première réunion sera organisée le 1<sup>er</sup> avril à 20h avec un appel à projet pour 2020.

- Présentation du nouveau cuisinier et mise en place d'une commission menu enfant.

Happy restauration est venu présenter le projet d'action sur les déchets. Une pesée sera faite à la fin des repas. Les enfants seront associés à la validation des menus avec l'intervention d'une diététicienne.

- Mme Piquet, parent d'élève, demande s'il est possible d'avoir plus d'informations sur le programme des activités sur les temps périscolaires. Morgane Fauque précise que ces informations sont accessibles via le panneau d'affichage de l'école.

Le président clôt le conseil à 19h.

La Secrétaire, Perrine Boutet

Le Président, Vincent Ribalet